

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-15885 / 111950
Manor AG Hauptsitz, 4005 Basel
Travaux d'inventaire dans les grands magasins suisses du groupe Manor
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
115 H, 115 F
01.02.2010–31.01.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-15899 / 100342
Manufacture Jaeger-LeCoultre, Branch of Richemont International SA,
1347 Le Sentier
ébauches transfert – mécanisme usinage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 20 F
15.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-15891 / 101641
A. Berger et Co, 2800 Delémont
atelier de décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
01.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-15904 / 110980
ElectroLAN SA, 2006 Neuchâtel 6
livraison de matériel électrotechnique dans toute la Suisse.
besoins spéciaux de consommation
11 H
01.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 (OLT 1))

- 10-15921 / 110943
022 Télégénève SA, 1201 Genève
département Tête de Réseau: interventions lors de problèmes techniques sur
les équipements du téléseuil.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-15892 / 101941
Ciments Vigier SA, 2603 Péry
central de commande
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
5 H
22.03.2010–31.03.2013 (Renouvellement)
- 10-15893 / 101941
Ciments Vigier SA, 2603 Péry
production: installation de cuisson, mouture du cru, mouture du charbon et
du ciment, service du pont-roulant.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
12 H
22.03.2010–31.03.2010 (Renouvellement)

Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 28 LTr)

- 10-15907 / 110982
SR Technics Switzerland SA, 1215 Genève
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
80 H
01.04.2010–31.03.2013 (Nouveau permis)
- 10-15922 / 101514
Gate Gourmet Switzerland GmbH, 1217 Meyrin
personnel au sol de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
80 H, 80 F
12.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 09-15573 / 102100
Ainet Jemada Import SA, 1052 Mont-sur-Lausanne
travaux de dégraissage industriel (maintenance préventive) des installations de ventilation (restaurants, hôtels, hôpitaux, EMS) dans toute la Suisse.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
6 H
25.02.2010–31.01.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-15821 / 101449
La Grande Boucherie du Molard SA, 1214 Vernier
réception et préparation des commandes pour le secteur production de la boucherie.
besoins spéciaux de consommation
1 F
15.01.2010–31.12.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-15796 / 111938
VeriSign Sàrl, 1752 Villars-sur-Glâne
service informatique / département technique (Data center): pour des travaux informatiques qui doivent être planifiées en-dehors des heures de travail des utilisateurs.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
8 H
01.02.2010–31.01.2013 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-15795 / 111938
VeriSign Sàrl, 1752 Villars-sur-Glâne
service informatique / département technique (Data center): intervention lors de problèmes techniques sur leurs équipements informatiques.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.02.2010–31.01.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 10-15733 / 102121
Link Marketing Services AG, 1002 Lausanne
laboratoire téléphonique de Lausanne: exclusivement pour des mandats confiés
par l'Office Fédéral de la Statistique (OFS), par exemple étude ESPA ou SHAPE.
besoins spéciaux de consommation
35 H, 35 F
01.04.2008–28.02.2012 (Modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-15791 / 111925
VeriSign Sàrl, 1705 Fribourg
département de support à la clientèle (Helpdesk technique pour
les certificats SSL)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.02.2010–31.01.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-15278 / 101363
Argramat Bardonnex SA, - Bardonnex
four (cuisson): poste de contrôle et surveillance hors des heures de
production «usine».
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 H
01.02.2010–31.01.2013 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

9 mars 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail